

VICINFOS

MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE VIC-FEZENSAC

N°22

printemps 2023



TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS

LA SALLE DES FÊTES DE LAGRAULAS
VA SE REFAIRE UNE BEAUTÉ

p.04

VIE CITOYENNE

LANCEMENT DE LA
MUTUELLE COMMUNALE

p.06

URBANISME

QUELLES SONT
LES RÈGLES ?

p.08

SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE VIC-FEZENSAC

Hôtel de ville
Cours Delom
32190 VIC-FEZENSAC
Tel : 05 62 64 47 00
Mail : mairie@ville-vicfezensac.fr
Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Complexe des Cordeliers
18 rue des Cordeliers
32190 VIC-FEZENSAC
Tél : 05 62 64 89 63
Mail : contact@dartagnanenfezensac.com

MAISON FRANCE SERVICES

Complexe des Cordeliers
18 rue des Cordeliers
32190 VIC-FEZENSAC
Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 9h30 à 16h30

PERMANENCES DES SERVICES PUBLICS :

CAF
Pôle Emploi
Assurance retraite (CARSAT)
MSA
Caisse primaire d'assurance maladie
Mission locale *tous les mardis*
Direction générale des finances publiques *tous les vendredis matin*

PERMANENCE POINT JUSTICE :

André Mailhe, conciliateur de justice *le 3^{ème} mercredi après-midi de chaque mois*
Association AVMP 32 (aide aux victimes et médiation pénale)
Centre d'information des droits des femmes et de la famille (CIDFF)

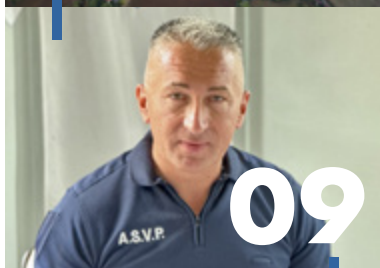
PERMANENCE ASSOCIATIONS :

Association A-CO-R pour l'insertion
Association ESPA (emploi service de proximité en Armagnac)

Ville de



Editeur : Mairie de Vic-Fezensac
Cours Delom - 32190 Vic-Fezensac
Directeur de publication : Barbara NETO
Tirage : 2500 exemplaires
Imprimerie : Les Presses de Gascogne
ISSN 2494-5161



LE MOT DU MAIRE.**03**

TRAVAUX ET
ÉQUIPEMENTS.**04**

VIE CITOYENNE.**06**

URBANISME.**08**

SÉCURITÉ.**09**

CADRE DE VIE.**10**

VIE LOCALE
ET ASSOCIATIVE.**11**

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES.**12**

À VOTRE SERVICE.**14**

TRIBUNE(S).**15**

RETOUR EN IMAGES.**16**

LE MOT DU MAIRE

Vicoises, Vicois,
Lagraulassiennes, Lagraulassiens,

Un peu brutalement et certainement plus rapidement que nous l'aurions imaginé, nous voilà entrés dans l'ère du changement, un changement qui se traduit par des modifications économiques, sociales et surtout climatiques de plus en plus importantes. Face à cette réalité, il nous appartient donc de nous adapter, de faire évoluer nos pratiques et nos comportements, individuellement et collectivement.

C'est en ce sens que la municipalité de Vic-Fezensac œuvre depuis le début du mandat en intégrant dans l'ensemble des projets portés par la Ville ces enjeux incontournables. Isolation des bâtiments, remplacement de menuiseries, modernisation des systèmes de chauffage, changement des systèmes d'éclairage, nous permettent d'ores et déjà de réduire nos consommations et de diminuer ainsi notre empreinte énergétique.

“ Nous maintenons notre engagement au service de toute la population, afin que notre ville soit toujours plus adaptée et toujours plus agréable à vivre au quotidien pour chacun. ”



Toutefois, c'est incontestable, il nous faut aller encore plus loin. Car, au-delà de l'enjeu environnemental, l'inflation considérable des derniers mois s'est faite sentir sur les coûts du quotidien et sur le coût des énergies. Cette situation nous impose d'autant plus de faire évoluer nos habitudes pour protéger au mieux nos populations.

C'est notamment dans cet objectif que les élus ont décidé de maintenir et de renforcer les actions et investissements en faveur de la transition.

Ces investissements se font bien évidemment dans un cadre budgétaire maîtrisé, en complément des autres actions portées par l'équipe municipale tout au long de l'année (santé, action sociale, sécurité, développement commercial...). Nous maintenons notre engagement au service de toute la population, afin que notre ville soit toujours plus adaptée et toujours plus agréable à vivre au quotidien pour chacun. ■

Barbara
NETO

Maire de Vic-Fezensac

Présidente de la Communauté de
Communes d'Artagnan en Fezensac

TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

Les travaux de rénovation énergétique se poursuivent

Alors que les travaux de l'école élémentaire Marc Castex se sont terminés fin 2022, ceux de l'îlot Hôtel de Ville ont pu débuter en ce début d'année. L'occasion pour la municipalité de continuer ses efforts en termes de transition écologique et de devenir toujours plus vertueuse dans la gestion de ses bâtiments communaux.

Ainsi, par l'isolation thermique et le remplacement des menuiseries extérieures, l'îlot Hôtel de Ville (qui comprend la mairie, le centre de tri postal et l'ancienne trésorerie) va gagner en confort d'usages mais va également permettre à la commune de réaliser des économies d'énergie conséquentes. ■



COMBIEN ÇA COÛTE ?

825.000€

dont **70%** de subventions de l'État et de la Région Occitanie

577.500 €

825.000 €

SUBVENTIONS

COÛT TOTAL



La salle des fêtes de Lagraulas va se refaire une beauté

Répondre aux enjeux de transition énergétique et de mise en accessibilité des bâtiments est aujourd'hui une priorité pour les communes. Favoriser le lien social sur nos territoires ruraux l'est tout autant. Ainsi, la salle des fêtes de Lagraulas va, cette année, faire l'objet d'une réhabilitation complète : remplacement des éclairages en LED, isolation thermique et phonique, remplacement de la chaudière fioul défectueuse par une pompe à chaleur et mise aux normes PMR des sanitaires et du parking.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

200.000€

dont **40%** de subventions de l'État (DSIL)

80.000 €

200.000 €

SUBVENTIONS

COÛT TOTAL

Des travaux qui permettront aux associations lagraulassiennes ainsi qu'aux autres usagers de réinvestir pleinement leur salle. ■

Extinction de l'éclairage public la nuit

Depuis le 16 janvier, la ville a décidé d'éteindre son éclairage public la nuit entre minuit et 5h du matin. Ces quelques heures dans la pénombre vont permettre de réduire d'environ 30 à 40% le budget communal dédié.

Mais cette décision n'est pas seulement économique, elle est aussi écologique. En effet, éteindre l'éclairage public permet de limiter la consommation d'énergie en réduisant les émissions de gaz à effets de serre et les déchets toxiques. Également, cette action permet de rétablir les trames noires : restreindre la pollution lumineuse protège la biodiversité, la nature et la qualité de vie des humains car l'alternance jour-nuit est essentielle au rythme biologique de toutes les espèces et au maintien de notre santé. ■



EN BREF

Après différents échanges, pour une circulation plus agréable sur nos routes départementales, le Département du Gers a réalisé, l'été dernier, des travaux de réfection de chaussée sur l'Avenue du Stade. ■



Lagunes : les travaux de réhabilitation en cours d'étude

La station de lagunage de Vic-Fezensac, mise en service en mai 1983, traite les eaux d'assainissement collectif de la commune et des effluents d'origine industrielle (abattoir de canards Delpéyrat). Le précédent curage ayant été réalisé en 2002, il apparaît aujourd'hui nécessaire de reprogrammer des travaux. Le chantier consisterait à remettre à niveau l'état des berges, réaliser un nouveau curage des lagunes et améliorer les équipements afin de maintenir un bon niveau d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Il s'agit d'une opération importante qui permettra d'améliorer la performance épuratoire du site afin d'atteindre le bon état écologique de l'Osse et ainsi d'éviter le déclassement du cours d'eau. Une étude préalable est en cours, étape indispensable en raison des contraintes techniques, réglementaires et budgétaires de cette opération. Les années à venir verront la réalisation des travaux. Dossier à suivre... ■

VIE CITOYENNE

Lancement de la mutuelle communale ouverte à tous !

Aujourd'hui, les tarifs des mutuelles complémentaires peuvent impacter fortement le budget de chacun, engendrant parfois un renoncement à une couverture santé et aux soins. Afin de pallier ces inégalités sociales et d'apporter des solutions pour obtenir une amélioration du pouvoir d'achat, la commune de Vic-Fezensac a voté la mise en place d'une offre de mutuelles communales. ■

Que vous soyez étudiant, salarié, indépendant, en recherche d'emploi, retraité, une famille, une personne seule, la mutuelle communale à coût réduit peut être intéressante pour vous. Sans limite d'âge, la seule condition pour y adhérer est d'être domicilié à Vic-Fezensac.

QU'EST-CE QU'UNE MUTUELLE COMMUNALE ?

C'est une complémentaire santé comme une autre ! Elle permet de prendre en charge tout ou partie du montant des dépenses de santé non couvert par la sécurité sociale. La seule différence c'est que le contrat est négocié par la commune dans l'intérêt des Vicoises et des Vicois.

QUEL INTÉRÊT ?

Obtenir des tarifs plus attractifs que ceux proposés individuellement et bénéficier d'une meilleure prise en charge pour permettre à l'ensemble de la population d'accéder à une mutuelle complémentaire.

La ville ne prend aucun engagement financier dans cette action avec les organismes mutualistes. Elle joue uniquement un rôle d'intermédiaire afin d'aider. Les contrats souscrits le sont directement par les administrés auprès de l'assureur retenu. ■



À ce jour la commune a signé un protocole d'accord avec :

- **AXA VIC-FEZENSAC** (contact : **05 62 06 30 56**)
- **MUTAMI AUCH** (contact : **05 62 62 38 46**)

N'hésitez pas à les contacter pour tout renseignement. ■



Le Conseil Citoyen lance l'opération "Zéro Mégot"

Après une année de réflexion, la « Charte Communale de la Transition Écologique » a été adoptée en Conseil Municipal le 1er décembre 2022. Construite et rédigée par les membres du Conseil Citoyen du Temps Long, cette charte va permettre aux membres de formuler une liste d'actions concrètes pour répondre aux problématiques écologiques, sociales, climatiques et démocratiques de notre siècle.

De cette démarche est née une première action environnementale : l'installation de cendriers dans plusieurs lieux de la ville afin d'inciter les fumeurs à ne plus jeter leurs mégots de cigarette dans les rues ou les grilles d'évacuations d'eau pluviale. Une démarche véritablement citoyenne, puisque les membres du Conseil Citoyen participent directement à la mise en œuvre du dispositif. ■

OPÉRATION ZÉRO MÉGOT PAR TERRE



1 MÉGOT
=
500 LITRES
D'EAU POLLUÉS

Jeter son mégot par terre n'a jamais fait
pousser un paquet de cigarettes

**MERCI DE DÉPOSER VOS
MÉGOTS DANS LES CENDRIERS**





URBANISME

Quelles sont les règles ?

Il est parfois difficile de se retrouver dans l'ensemble des règles existantes en matière d'urbanisme ou de rénovation. Nombreuses sont vos interrogations. Aussi, afin de vous protéger et de vous accompagner au mieux, la Mairie vous informe.

BON À SAVOIR

■ Toute **modification de l'aspect extérieur sur un bâtiment, création d'une extension (inférieure à 20m²) ou transformation d'un garage en pièce de vie** est soumise à une déclaration préalable. Si cette formalité n'est pas remplie, l'attestation de conformité des travaux ne peut être pas délivrée : cela posera problème lors de la vente du bien et nécessitera une régularisation.

Si les travaux n'impliquent pas de modification de l'aspect extérieur (couleur de la façade, des menuiseries, remaniement de tuiles...) aucune déclaration n'est nécessaire : il s'agit de l'entretien courant de votre maison.

■ Le centre-ville de Vic-Fezensac se situe en **périmètre de protection des bâtiments historiques**. Ainsi dans un rayon de 500 mètres autour de l'église, des règles plus strictes sont appliquées et certaines modifications sur les bâtiments sont interdites par l'architecte des bâtiments de France.

■ Une **partie du centre-ville de la commune se situe en zone inondable**. Ainsi, pour la sécurité des populations, des contraintes sont imposées à toutes les constructions (si vous souhaitez acheter un terrain en vue de construire ou pour rendre un terrain constructible : n'hésitez pas à vous rapprocher du service instructeur en amont du projet pour lever au maximum le risque de refus ou les mauvaises surprises).



UN ACTEUR CLÉ

Depuis le mois de mars 2022, Paul LAGAILLARDE, chargé de l'urbanisme, s'occupe de l'instruction de toutes les autorisations du droit des sols et de toutes les demandes relatives à l'aménagement du territoire. ■

Si des doutes ou des questions subsistent, n'hésitez pas à le contacter :

- par téléphone au **05 62 58 10 10**
- par mail : **urbanisme@ville-vicfezensac.fr**

URBANISME



Un projet piscine ? Quelle autorisation d'urbanisme demander ?

AUCUNE AUTORISATION

- Piscine non couverte avec une superficie de bassin jusqu'à 10 m²
- Piscine hors-sol installée pour une durée de 3 mois maximum
- Piscine hors-sol installée pendant 15 jours maximum en secteur protégé
- Abri de piscine de jusqu'à 1.80 m de hauteur, installé sur une piscine existante

DÉCLARATION PRÉALABLE

- Piscine non couverte dont la superficie de bassin est supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m²
- Piscine hors-sol d'une superficie de bassin de plus de 10 m² installée pour une durée de plus de 3 mois ou de 15 jours en secteur protégé
- Piscine construite en secteur protégé
- Piscine ayant une superficie supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m² avec une couverture ou abri de piscine de jusqu'à 1.80 m de hauteur

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Piscine non couverte, y compris hors sol, dont la superficie de bassin est supérieure à 100 m²
- Piscine, y compris hors-sol, ayant une superficie supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m² avec un abri de piscine d'une hauteur supérieure à 1.80 m

IMPORTANT

Une piscine déclarée aux services des impôts dans les 3 mois après son installation bénéficie de 2 ans d'exonération d'impôts. De manière générale, les services des impôts peuvent opérer des contrôles grâce à l'appui de photos aériennes. ■

SÉCURITÉ

Un nouvel agent de proximité

Frédéric SABADIE est arrivé sur la commune de Vic-Fezensac en mars 2022 comme Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) suite au départ à la retraite de Yolande DUROU. Il assure un rôle de police de proximité au service des administrés de la commune en assurant une mission de conseil et de prévention auprès des habitants et en veillant au respect de la sécurité, de la sûreté et de la salubrité publique. ■

CONTACT

- par téléphone au
05 62 64 47 56 / 06 20 22 43 15
- par mail : asvp@ville-vicfezensac.fr



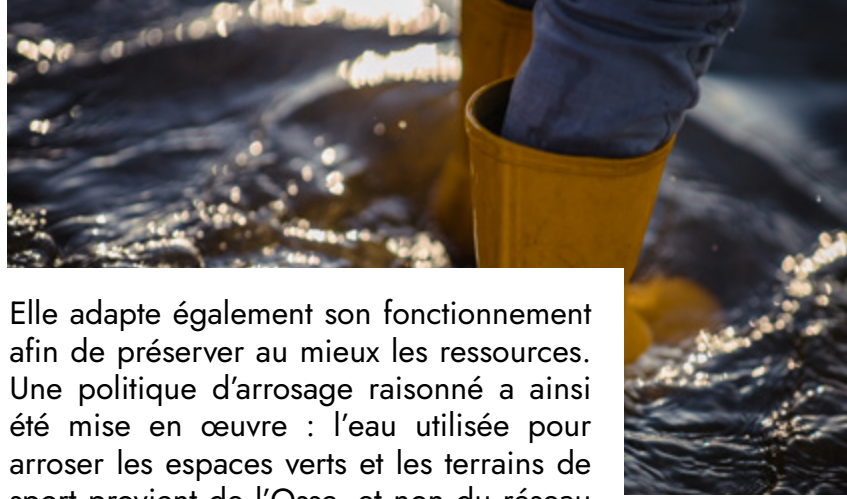
Zone Bleue : ce qu'il faut savoir

Déployé depuis 2005, le stationnement en zone bleue est limité à 1h (disque obligatoire). L'objectif est de faciliter l'accès aux commerces de proximité en limitant les stationnements de longue durée sur des emplacements prioritairement réservés à la clientèle. Le respect de cette zone est indispensable au dynamisme économique de la commune. ■

CADRE DE VIE

L'eau au coeur des préoccupations

Sécheresse, inondations... Sur un territoire comme le nôtre, impacté par le changement climatique, l'eau est un trésor vulnérable, qui doit être au cœur de nos préoccupations. Afin de répondre à cet enjeu majeur, la mairie s'engage aux côtés des particuliers et dans son action quotidienne. Elle accompagne par exemple les propriétaires dans le montage de leur dossier de subvention "fonds Barnier" pour soutenir les travaux de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs.



Elle adapte également son fonctionnement afin de préserver au mieux les ressources. Une politique d'arrosage raisonné a ainsi été mise en œuvre : l'eau utilisée pour arroser les espaces verts et les terrains de sport provient de l'Osse, et non du réseau d'eau potable, et son utilisation a été réduite au strict minimum depuis le début de la période de sécheresse.

La mairie mène également une réflexion sur la récupération, le stockage et la réutilisation des eaux pluviales, tout en s'efforçant de privilégier des espèces végétales peu consommatrices en eau.

Ces mesures très concrètes sont également complétées par l'organisation de rencontres aux jardins familiaux afin de sensibiliser les habitants à la bonne gestion de l'eau. ■

Un courrier d'information et un formulaire d'appel à manifestation d'intérêt concernant l'équipement en dispositifs de protections contre les inondations et l'accompagnement au montage du dossier de demande de subvention (Fonds Barnier) ont été distribués dans les boîtes aux lettres de tous les foyers situés en zones inondables de la commune. **N'hésitez pas à vous rapprocher des Services Techniques de la Mairie pour toute aide ou renseignement complémentaire : 05 62 58 05 54.** ■

L'assainissement collectif : une compétence communale

La commune de Vic-Fezensac exerce en propre la compétence en matière de service public de l'assainissement collectif. Notre vie quotidienne et nos différentes activités génèrent en effet des eaux usées, qui nécessitent d'être traitées puis restituées dans le milieu naturel. Afin que ce parcours se fasse dans le respect de l'environnement et de la santé publique, il est indispensable que les installations des particuliers soient conformes à la réglementation.

Ainsi, la Mairie investit chaque année pour améliorer son réseau et peut accompagner les particuliers dans leurs travaux de mises aux normes. Différentes aides financières existent pour accompagner les propriétaires, le service assainissement est disponible pour répondre à vos questions au **05 62 58 05 54.** ■



BON À SAVOIR

La gestion de l'eau potable (sécurité des approvisionnements en eau potable, ouverture et fermeture des compteurs, facturation et paiement) est quant à elle assurée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) du secteur de Vic-Fezensac, Jégun et Baran que vous pouvez joindre au **05 62 64 42 77.** ■

Petites fuites, grosses factures !

MINCE FILET D'EAU	GOUTTE A GOUTTE	CHASSE D'EAU QUI FUIT	GROUPE SECURITE CUMULUS
			
15 à 18 litres d'eau par heure (140 à 160 m ³ / an)	4 à 5 litres d'eau par heure (35 à 40 m ³ / an)	25 à 40 litres d'eau par heure (220 à 350 m ³ / an)	10 à 30 litres d'eau par heure (100 à 300 m ³ / an)
312 € / an*	78 € / an*	682 € / an*	585 € / an*

* Hors taxes et acomptes pour une fuite moyenne

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE



Bientôt sur vos écrans : un **nouveau site pour les commerçants**

En collaboration avec Vic Kiosque, l'association des commerçants, artisans et acteurs économiques du territoire, la solution numérique pour le commerce de proximité devrait voir le jour d'ici cet automne 2023. L'objectif de ce site internet est de soutenir et de valoriser nos commerces locaux en leur offrant une réelle visibilité sur internet. Véritable vitrine de l'offre commerciale vicoise, cet annuaire permettra à chaque acteur de la commune de présenter son secteur d'activité, son entreprise, ses produits et/ou ses services.

Afin de faciliter le déploiement de ce service, nous invitons tous les commerçants à se rapprocher du service communication de la ville, par téléphone au 06 12 07 69 13 ou par mail : communication@ville-vicfezensac.fr. ■

EN IMAGES

À l'initiative des membres du Tennis Club Vicois, Thierry Battaglia, artiste muraliste, a réalisé l'été dernier une fresque toute en couleur sur le mur du club-house. Une œuvre emplie d'ombres et de lumières, qui magnifie ce lieu. Quand le tennis et le street-art partagent le même terrain. ■



Toute l'information municipale dans la poche avec **Panneau Pocket**

Grâce à la Communauté de Communes, Vic-Fezensac se dote d'un nouvel outil de communication : l'application Panneau Pocket. Disponible sur tous les smartphones, Panneau Pocket vous permet d'être alerté en temps réel des événements de la vie quotidienne dans votre commune (travaux, manifestations, arrêtés, alertes...).

Télécharger vite l'application sur App Store, Play Store ou AppGallery pour ne rien rater de l'actualité de Vic-Fezensac ! ■

OFFERT PAR VOTRE COLLECTIVITÉ



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre collectivité s'équipe de **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de votre collectivité, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur Play Store, App Store ou AppGallery



Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE "PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE"

Depuis le 1er janvier 2023, la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac gère la compétence "Petite enfance, Enfance, Jeunesse"

Avant financés et/ou gérés par la Commune de Vic-Fezensac, les services concernés sont :

- **le périscolaire**, c'est-à-dire la garderie des écoles maternelle et élémentaire, est gratuite et ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h45 à 8h35, de 13h à 13h20 pour les enfants prenant le repas sur l'école, et le soir de 16h15 à 18h30 précises.
- **le Pôle Petite Enfance « La Casita »** est une crèche pour les enfants de 2 mois à 3 ans qui vise au bien-être, à la sécurité et au respect de chaque enfant, ainsi qu'à l'éveil et au développement de chacun en fonction de ses besoins et désirs. Ce projet s'articule autour de trois principes fondamentaux : le respect de l'individualité, la participation des parents et l'observation.
- **l'accueil de loisirs** reste au même endroit, dans les locaux à côté du stade de football, rue des Cheminots. Il fonctionne les mercredis hors vacances scolaires et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 7h45 à 18h30.
- **le centre de loisirs associé au collège (CLAC)** est ouvert tous les mercredis scolaires de 13h à 19h dans le Foyer du collège Gabriel Séailles de Vic-Fezensac. A destination des collégiens de 11 à 14ans (6e-3e) il propose des activités sportives, artistiques, créatives, cinéma, médiathèque, etc...
- **le Relais Petite Enfance (RPE)** est un lieu d'information et de ressource pour accompagner les familles sur les modes d'accueils qui existent sur le territoire de la C.C.A.F. C'est également un lieu de professionnalisation des assistantes maternelles et garde à domicile à travers les animations.

Ce transfert et cette nouvelle gestion vise à garantir la qualité des services indispensables aux familles et permet de pérenniser les aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

A moyen terme, l'objectif est de développer ces services aujourd'hui très demandés. ■



ZOOM SUR LA ZONE DE CARGET

La zone d'activité de Carget est située à 2 kilomètres de Vic-Fezensac, sur la route nationale 124 en direction de Nogaro. Acquisée par la communauté de communes, il y a maintenant plusieurs années, elle vise à maintenir et développer l'activité économique mixte (artisanal, industriel, entrepôts et services) sur le territoire. Pour permettre l'exploitation de cette ZAC, plusieurs aménagements nécessaires sont en cours (raccordement électrique par ENEDIS, viabilisation, bornage, travaux de voirie et réseaux...).

L'ÉTAPE SUIVANTE ?

Le Conseil Communautaire délibérera sur le découpage définitif des lots et le prix de vente au m² lors de la séance du 29 mars 2023. La commercialisation des lots débutera ainsi dès ce printemps.

UN CENTRE DE SANTÉ POUR LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION MÉDICALE

Afin de réduire les inégalités sociales de santé et de répondre aux besoins du territoire en matière d'accès aux soins, le Conseil Départemental du Gers a décidé de créer des structures sanitaires de proximité, dotées de personnel salarié dédié : les Centres Territoriaux de Santé (CTS).

Confrontée à un phénomène croissant de désertification médicale, la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac a saisi l'opportunité d'accueillir un CTS, qui a été inauguré le 12 septembre 2022 à Vic-Fezensac. Dès la fin de l'année, quatre médecins généralistes s'y sont installés, accompagnés par une pédiatre-généticienne qui exerce à raison de 3 jours par semaine.

Cette nouvelle offre de santé vient compléter l'offre de santé déjà présente sur le territoire, garantissant ainsi aux patients un meilleur suivi.

Ce dispositif départemental innovant s'inscrit pleinement dans la politique intercommunale de santé, qui développe différentes actions en faveur de la démographie médicale et de l'accès aux soins. Un travail sérieux est mené à tous les niveaux (mesures incitatives en matière de locaux, d'accompagnement...) pour permettre l'amélioration de la prise en charge de la patientèle.

Prise de rendez-vous par téléphone au **05 32 46 00 40** ou en ligne sur **<https://maiaa.com>**

À VOTRE **SERVICE** !



01 ■ En juillet, par nomination interne, Maxime LASSAY a pris les fonctions de responsable des services techniques de la mairie de Vic-Fezensac.

04 ■ En 2022, la communauté républicaine s'est agrandie ! 5 enfants ont reçu le baptême civil dans notre commune. N'hésitez pas à vous rapprocher du service de l'état civil pour connaître les modalités du baptême républicain.

02 ■ Avec la chaleur estivale, la piscine municipale a connu, l'été dernier, un record d'affluence. Une belle fréquentation rendue possible grâce à l'accueil et l'implication de tout le personnel. Cette année la piscine ouvrira au public à partir du 8 juillet.

05 ■ Un petit coup de fraîcheur a été donné à la salle de garderie de l'école élémentaire et aux grilles des fenêtres de l'ancienne perception et de la Poste grâce aux agents communaux.

03 ■ L'été dernier, avec la fin de la crise sanitaire, la saison des mariages a battu son plein à Vic-Fezensac. Souhaitons beaucoup de bonheur à ces nouveaux couples qui se sont dit OUI dans notre Hôtel de Ville !

06 ■ Le matériel se renouvelle ! Entrée en service en janvier, la nouvelle balayeuse municipale va permettre aux agents du service technique de bénéficier d'un outil performant et plus efficace. Un investissement indispensable pour continuer à répondre aux exigences de propreté des habitants.

DES ÉLUS MINORITAIRES TOUJOURS ATTENTIFS

> Personnel communal : de nombreux départs

Nous déplorons un nombre important de départs de nos agents communaux notamment sur des postes stratégiques : responsable des services techniques, espaces verts, voirie, état-civil, urbanisme, paie...

Ces départs entraînent des recrutements longs et des besoins de formation entravant le bon fonctionnement des services de la commune.

Le groupe minoritaire s'interroge : pourquoi nos agents s'en vont-ils ?!

> Des projets entendus mais attendus... !

Les ombrières du tennis, la place des Tisserands, le nouvel adressage, les systèmes de chauffage de la maison bleue et de la salle des fêtes de Lagraulais, les accès handicapés et bien d'autres ! Tous ces projets tardent à démarrer... pourquoi ?

> Fiscalité locale :

D'après les directives nationales, les bases locatives servant à calculer les taxes foncières seront revalorisées cette année de + 7,1 % (+3,4 % en 2022). Cette revalorisation obligatoire engendrera à taux constant une importante hausse des taxes à payer pour les propriétaires.

Comme nous l'avons déjà évoqué lors du précédent bulletin municipal, il est plus qu'urgent pour nous d'étudier une baisse significative des taux que nous votons, afin de neutraliser au maximum cette hausse. D'autant plus qu'avec un excédent de fonctionnement cumulé fin 2022 d'environ 1 400 000€, la commune peut se le permettre.

> Vie municipale :

Nous regrettons, pour certaines commissions, une fréquence de réunion trop faible, et plus largement un manque d'échanges et de concertation, notamment pour la commission cadre de vie-voirie-travaux. Et pourtant, il y a matière à discuter : état des routes, des trottoirs, des bâtiments, propreté...

Nous pouvons quand même nous réjouir de quelles avancées comme l'extinction de l'éclairage nocturne, geste économique et écologique qui faisait partie de notre programme de campagne. Cependant, un débat sur le sujet aurait été le bienvenu en conseil municipal afin d'en fixer les modalités.

> Maison de santé :

Au vu de nos responsables politiques (mairie – communauté de communes – conseil départemental), la maison de santé est une réussite, mais la réalité est toute autre : difficulté d'obtenir un rendez-vous, complexité pour récupérer son dossier médical, accueil surchargé, problème de paiement uniquement par carte bleue... Peut-être serait-il bon de se remettre en question ?

Pour conclure notre réflexion, « parlons des petites villes d'aujourd'hui au lieu de s'occuper des petites villes de demain ! » ■

J-C. BOURGUIGNON – B. NARRAN – J.J. OSPITAL – C. LAPLANE SOTUM – A. ROSELL

GROUPE L'EXPÉRIENCE POUR AGIR

Mesdames, Messieurs,

Le groupe majoritaire m'a censuré en m'imposant un nombre ridicule de lignes dans cette tribune, ne me permettant pas une libre expression démocratique de manière correcte. En lieu et place du texte prévu, je vous livre donc ce poème de Guy de Maupassant *Notre cœur* et une citation de René Char :

« Car c'est par l'écriture toujours qu'on pénètre les gens. La parole éblouit et trompe, parce qu'elle est mimée par le visage, parce qu'on la voit sortir des lèvres, et que les lèvres plaisent et que les yeux séduisent. Mais les mots noirs sur le papier blanc, c'est l'âme toute nue. »

« L'essentiel est sans cesse menacé par l'insignifiant » ■

Pierre Antonello

RETOUR EN IMAGES

Pentecôtavic 2023

Cette année la ville évolue et passe au numérique : vos billets d'entrées sont disponibles dès à présent en prévente sur le site : www.pentecotavic.festik.net

Rendez-vous est donné du 26 au 29 mai sur le thème « Vic Chic ». Parlez-en autour de vous !

La distribution des bracelets gratuits aux vicois s'effectuera, sur présentation d'un justificatif de domicile, du 15 au 25 mai 2023 à la mairie (aux horaires d'ouverture). ■



Noël en lumières

Plusieurs dizaines de personnes s'étaient donné rendez-vous le vendredi 2 décembre 2022 pour la nouvelle tradition de cérémonie d'illumination du sapin de Noël. Et encore plus de visiteurs sont venus profiter du marché de Noël organisé par l'association des commerçants et artisans Vic Kiosque qui s'est tenu, en suivant, sur tout le week-end. ■



Natura'Vic

Natura'Vic, la journée de sensibilisation familiale à l'écologique, s'est déroulée samedi 25 mars au parc urbain. Cette nouvelle version, à la programmation plus riche et variée, a rencontré un franc succès auprès du public venu d'ici et d'ailleurs. Cette manifestation organisée en partenariat avec le collectif d'habitants Oasis et les associations Vic Accueil et Original Toboz Style s'inscrit dans le paysage vicois et vous pourrez la retrouver au printemps prochain. ■



Forum de l'Emploi Local : un nouveau rendez-vous annuel

En octobre dernier, pour la première année, la ville de Vic-Fezensac a organisé son forum de l'emploi local. L'occasion de faire se rencontrer candidats et recruteurs mais également de se renseigner sur les offres de formations. Rendez-vous à l'automne 2023 à la Salle Polyvalente pour la deuxième édition. ■



Fête du Sport et des Associations

33 associations étaient présentes le samedi 3 septembre 2022 pour la traditionnelle fête du sport et des associations vicoises. Un temps de rencontre et d'échanges sympathique et dynamique qui a permis à un grand nombre de Vicois de trouver leur activité de prédilection. ■

Vœux à la population

Renouant avec la tradition, la cérémonie des vœux de la municipalité à la population s'est déroulée le mercredi 18 janvier. C'est devant de nombreux vicois que Madame Barbara Neto, Maire, a pu présenter ses vœux, les événements marquants des deux dernières années et les principaux projets à venir pour cette année 2023. Un moment de rencontre et d'échange indispensable. ■